

## Les HUG licencient brutalement une aide-soignante !

Mardi 2 octobre 2018, Madame M. prend normalement son service à 7 heures du matin dans son unité de soins à Julliard. Elle est convoquée à 11h par la RRH et la responsable des soins de chirurgie. Qui la licencient sur-le-champ.

Sommée de quitter les HUG, elle est « escortée » par un cadre jusqu'à son unité de soins où elle doit vider son casier et partir.

Sous le choc, elle a l'impression d'être traitée comme une criminelle !

Ses collègues, également choqués, doivent alors assurer les soins aux patients sans elle, ce qui les met en grande difficulté car ils ne sont pas très nombreux dans le service.

### Pourquoi cette brutalité ?

Madame M. travaille aux HUG depuis 12 ans. Bosseuse, elle a toujours été appréciée des patients et de ses collègues.

Quelle faute grave a-t-elle donc commise pour que les HUG la licencient si brutalement ? A-t-elle par le passé reçu des blâmes ? Des avertissements ? Pas du tout !

Au département de Chirurgie la situation du personnel se dégrade de jour en jour.

Madame M. est une « lanceuse d'alerte » dans son service. Elle n'a pas peur de dire ce qui ne va pas que ce soit le manque de personnel, le trop grand nombre d'intérimaires, la pression insupportable sur les soignants, la flexibilité imposée et incompatible avec une vie de famille normale.

### Les HUG auraient-ils engagé un « nettoyeur » ?

Ce n'est pas la première fois que les HUG licencient des salariés : avant nomination, après nomination avec accusations graves, après une longue maladie. Par contre c'est la première fois qu'ils utilisent une méthode aussi brutale contre une salariée sans pour autant l'accuser de faute grave.

Tout porte à croire que les HUG ont décidé de durcir leur politique à l'encontre du personnel. En effet, pour appliquer encore et encore des restrictions budgétaires, les HUG ont besoin d'un personnel « soumis », qui accepte sans rien dire la dégradation constante de ses conditions de travail.

Le signal vient de très haut. La lettre de licenciement de Madame M. a été cosignée par le directeur des HUG et le nouveau directeur des ressources humaines.

Licencier cette aide-soignante serait-il un message des HUG aux soignant-e-s ?

C'est hautement probable car les HUG savent que le jour où les soignant-e-s s'organiseront pour défendre leurs conditions de travail, ils ne pourront plus continuer à les traiter comme des pions maniables et jetables.

### Le SSP demande la réintégration immédiate de Mme M.

Notre syndicat a soutenu Madame M. dès qu'elle a commencé à être mise sous pression.

Elle a été convoquée à un entretien de service où son franc parlé lui a été reproché.

Le SSP a pourtant demandé l'annulation de cet entretien - car les HUG n'ont pas respecté la loi - ainsi qu'une réunion pour discuter et trouver une solution.

Faisant fi de la demande de dialogue, les HUG ont maintenu l'entretien de service et refusé notre demande de rendez-vous.

Mais rien ne laissait présager le licenciement imminent et brutal de Madame M.

Un détail qui montre l'inhumanité de cette décision : dans une année et demie Madame M. aurait pu prendre sa retraite anticipée...

### Assemblée des soignant-e-s des HUG le 18 octobre à 15h45

Le SSP est contacté tous les jours par des soignant-e-s qui se plaignent de leur situation. Ils-elles dénoncent des abus de pouvoir, des pressions, une perte de sens dans leur travail.

Individuellement il est très difficile de défendre vos droits. Par contre ensemble, vous avez une force énorme car vous êtes essentiels pour le fonctionnement des HUG.

Organisez-vous et participez nombreux à cette assemblée. Vu que seuls les soignants finissant à 15h30 pourront participer, nous vous proposons de choisir des délégué-e-s dans chaque unité.



### Nous contacter, vous informer :

David Andenmatten, groupe SSP-HUG, 076 615 50 68  
Sabine Furrer, secrétaire syndicale, [s.furrer@sspge.ch](mailto:s.furrer@sspge.ch)

Web : <https://geneve.ssp-vpod.ch/secteurs/sante/hug/>

Facebook : [facebook.com/ssp.geneve](https://facebook.com/ssp.geneve)